



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 39499

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur les conditions de nomination des pharmaciens gerants des hopitaux. Il souhaite connaitre les conditions requises par la loi pour faire acte de candidature et lui cite notamment le cas d'un hopital rural de secteur de sa region ayant absorbe, par voie d'acquisition, une clinique privée et dont le poste de pharmacien gerant est actuellement occupe par le pharmacien en titre de l'hopital et par le pharmacien de la clinique sans qu'il ait ete procede a un concours sur titre pour ce dernier, ainsi que semble le prevoir le decret no 70-977 du 26 octobre 1970.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39499

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1736